



Pantin, le 25 juin 2024

## **QUARTIER MAIRIE-HOCHE**

# **Piétonnisation de la rue Hoche**

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, un important travail est mené pour promouvoir une véritable dynamique commerciale dans la rue Hoche et faire de cette artère un cœur battant du commerce pantinois, connectant l'avenue Jean Lolive et la ligne 5 du métro à la Mairie et au RER E. Les résultats sont là et la rue Hoche est aujourd'hui plus vivante qu'elle ne l'a jamais été.

Le travail se poursuit désormais pour accompagner cette vitalité commerciale d'une augmentation des espaces piétons dans cette rue où les trottoirs sont par endroits très étroits et dans laquelle le passage des nombreux bus est une source d'insécurité et de nuisances.

**C'est pourquoi à compter de la fin du mois de juillet, à l'issue des travaux de géothermie, une partie de la rue Hoche sera fermée à la circulation motorisée et rendue piétonne selon les modalités suivantes :**

- En tout temps : entre la rue de la Liberté et la rue Montgolfier ;
- Le week-end : entre la rue Montgolfier et la rue Florian (du vendredi soir minuit au dimanche soir minuit).

Ainsi pour assurer le bon fonctionnement de ces nouvelles zones piétonnes :

- Des bornes escamotables seront implantées pour garantir cette fermeture (pour des raisons techniques la borne située rue Hoche à l'angle de la rue Montgolfier sera posée ultérieurement et un dispositif temporaire de fermeture sera mis en place). Les travaux d'implantation seront programmés de jour et pourront générer quelques nuisances et adaptations tant pour les piétons que pour les livraisons ;
- La rue Montgolfier sera placée en impasse le week-end (du vendredi soir minuit au dimanche soir minuit) ;
- L'ensemble des livraisons s'organisera depuis l'allée des Ateliers (via un système d'accès qui sera communiqué à chaque commerçant) en pleine voie au droit des commerces et sur des places de livraison prévues à cet effet.

En complément, afin d'améliorer les cheminements des piétons, des travaux de pose de mobilier se dérouleront d'août à septembre :

- L'espace dévolu à la circulation, en dehors des zones piétonnisées, sera en sens unique ;
- Un contre sens cyclable sera créé sur cette voie ;
- Les stationnements situés sur les zones piétonnisées seront remplacés par des espaces verts aménagés.

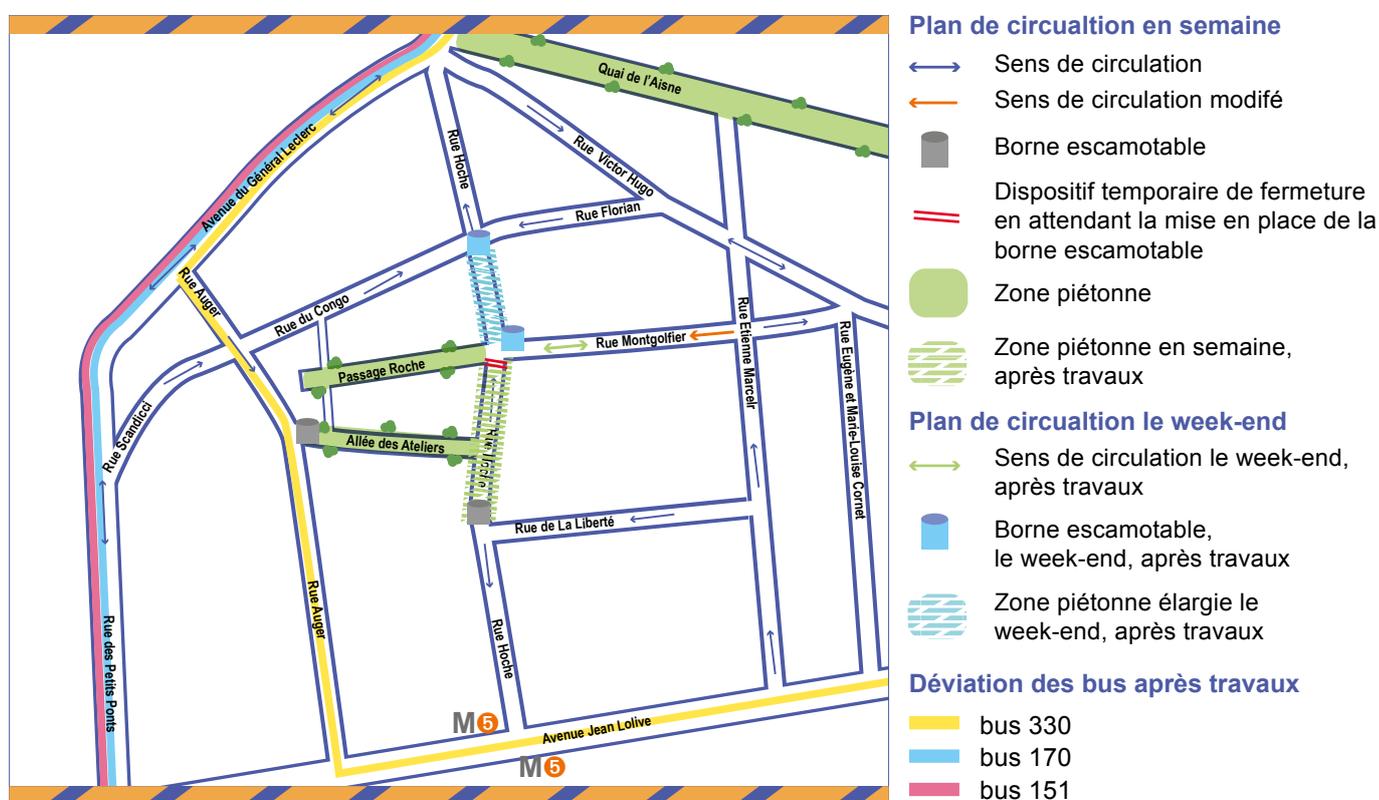
Pour améliorer le confort de tous, une sanisette sera installée à proximité de la place Olympe de Gouges.

Les itinéraires des lignes de bus 151, 170 et 330, déjà déviés dans le cadre des travaux relatifs au chauffage urbain, se poursuivront selon les mêmes modalités. Des travaux interviendront successivement pour améliorer la desserte et le confort des voyageurs (création de quais, points d'arrêt...).

**Les aménagements légers de cette première phase préfigureront un projet de requalification plus structurel de la rue Hoche qui interviendra ultérieurement.** Dès la fin de l'année, les rues Auger et du Pré Saint-Gervais feront également l'objet d'un réaménagement ambitieux pour donner plus de place aux piétons, planter des arbres ou des bandes de végétation en pleine terre.

Les efforts de la municipalité pour donner à la ville le centre attractif et dynamique qu'elle mérite commencent à porter leurs fruits, et il était important de remettre le piéton au cœur de l'aménagement de ces rues.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



**Bertrand Kern**  
Maire  
Conseiller métropolitain

**Mirjam Rudin**  
Adjointe au maire, déléguée à la Nature en ville, aux Déplacements, aux Espaces publics et aux Espaces verts